

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2014  
Réception par le Prefet : 18/11/2014  
Publication : 21/11/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-10-6-1

Séance du vendredi 14 novembre 2014

### **CONSTRUCTION NEUVE RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2005/III – 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-2 du 14 mars 2014 relative au Budget Primitif 214 – Agriculture
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder à l'EARL SCHWEITZER Franck à KOESTLACH, une subvention de 15 163,82 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) pour la construction d'un bâtiment de stockage de fourrage et logement de génisses, dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE).

Cette subvention sera versée à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) au programme C244 Chapitre 204 - Fonction 74 - Nature 204182, qui est chargée du paiement auprès de l'exploitant agricole mentionné ci-dessus.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
14 NOVEMBRE 2014

**Développement rural (Inv)  
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Aide bâtiment agricole	Aide intégration paysagère	Montant total de la subvention départementale
DRU04139	<p><b>ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT</b> Création d'un bâtiment de stockage de fourrage avec une partie pour le logement des génisses</p> <p><b>PMBE 2014/2020</b></p> <p><b>EARL SCHWEITZER Franck à KOESTLACH</b></p> <p>Montant du projet : 121 722,60 € Cofinancement :     CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 584,19 €     UNION EUROPEENNE : 25 651,99 €</p>	12 532,08	2 631,74	15 163,82
			Total	15 163,82